

Derrière la banderole «Macron destitution», David Van Hemelryck, militant d'extrême droite complotiste

Maxime Macé, Pierre Plottu

Été après été, David Van Hemelryck rejoue le même numéro : aux commandes de son ULM, ce militant d'extrême droite déroule au-dessus des plages une banderole «Destitution» visant Emmanuel Macron. Effet garanti... mais aussi interdit par la loi.

Les étés de David Van Hemelryck sont un éternel recommencement. Aux commandes d'un petit avion ou d'un ULM, ce militant d'extrême droite survole des plages françaises pour dérouler une banderole «*Destitution*», le «o» étant remplacé par une silhouette d'Emmanuel Macron qui ne laisse pas de doute sur la destination de ce message. Lundi 4 août, il a survolé les plages de Mimizan dans les Landes pour se livrer à son petit exercice de propagande estival qu'il rode depuis... 2013 et le début du mandat de François Hollande.

«Hollande dégage»

C'est cette année-là, lors du débat houleux autour du mariage pour tous, que David Van Hemelryck avait éterné son mode d'action. Il sillonne les plages de la côte française avec ses petits aéronefs tractant une banderole «*Hollande dégage*» pendant la période estivale, ou distribue des sifflets lors du défilé du 14 Juillet pour huer le président en exercice. Plusieurs de ses actions, dont l'une lors des commémorations du 11 novembre 2013 afin d'empêcher François Hollande «*de déposer en notre nom une gerbe sur la tombe d'un soldat qui, lui, était courageux !*», lui valent des procès [dans lesquels il n'est pas condamné](#). En janvier 2014, il est interpellé alors qu'il s'apprête à gonfler un dirigeable frappé de la «*quenelle*», [le geste de l'antisémite Dieudonné](#), près de la place du Châtelet, à Paris. Cet ancien polytechnicien met fin à ses activités militantes à partir de 2015.

L'élection d'Emmanuel Macron en 2017 signe son retour, il milite contre celui qu'il considère comme «*l'héritier de Hollande*». Il prétend alors avoir fait plusieurs sorties en ULM avec une banderole «*Macron démission*» une semaine après l'élection du candidat En Marche, sans que des images ne viennent confirmer ses dires. David Van Hemelryck met un pied dans la politique plus classique lors des élections législatives de 2017 où il se présente dans la 2e circonscription du Loiret sous l'étiquette de Debout la France, le petit parti souverainiste de Nicolas Dupont-Aignan. Il y récolte piteusement 0,86 % des suffrages. On ne l'y reprendra plus.

A l'aise dans la mouvance complotiste

Electron libre à l'extrême droite, il soutient tout de même le groupe raciste Génération identitaire lors de sa dissolution en mars 2021, et la fondation de son successeur, l'Association de soutien aux lanceurs d'alerte. David Van Hemelryck est encore plus à l'aise au sein de la mouvance complotiste dont il partage les obsessions sur la crise du Covid, [la fausse rumeur sur la transition de genre de Brigitte Macron](#) mais aussi les théories fumeuses sur l'incendie de Notre-Dame de Paris en 2019, qui visait selon lui à «*raser le symbole de la*

France chrétienne et le remplacer par un truc maçonnique». Il est l'invité régulier de médias conspirationniste sur les réseaux sociaux, à l'image de la chaîne YouTube Géopolitique profonde, qui reçoit également régulièrement Alain Soral ou le négationniste Vincent Reynouard. Entre 2020 et 2022, le militant d'extrême droite assure avoir résidé à Odessa en Ukraine. C'est notamment grâce à ses contacts sur place qu'il sert de fixeur à Erik Tegnér, [le patron du magazine identitaire Frontières, alors nommé Livre noir](#), fin février 2022 dans cette ville portuaire du sud de l'Ukraine. Deux ans plus tard, il reprenait ses survols estivaux [avec sa banderole anti-macroniste](#).

Un acte qui pourrait lui coûter assez cher. Car si en 2013, ses activités de propagande nécessitaient seulement de respecter la réglementation aérienne en vigueur, depuis l'entrée en vigueur de la loi climat et résilience en août 2021, remorquer une banderole publicitaire n'est plus autorisé. L'article L.581-15 du Code de l'environnement interdit désormais «*la publicité diffusée au moyen d'une banderole tractée par un aéronef*», sans exception pour les messages à caractère politique. En cas d'infraction, une amende de 7 500 euros ainsi que la possible confiscation du matériel sont prévues. David Van Hemelryck y a pour l'instant échappé.

[Cet article est paru dans Libération \(site web\)](#)